

SYNDICAT MIXTE DE GESTION DE L'ÉCOLE NATIONALE DE MUSIQUE DANSE ET ART DRAMATIQUE DE VILLEURBANNE

46, cours de la République – 69100 Villeurbanne

Comité syndical Délibération de la séance du lundi 10 juillet 2023

Membres du comité syndical				Délibération n° 2331
En exercice	Présents	Pouvoirs	Absents	Objet : Principes d'organisation des Tremplins découvertes
9	6	2	3	Rapporteur : M. Stéphane FRIOUX
Délibéré : Adopté à l'unanimité				Annexe : Non

Président : Monsieur Stéphane Frioux

Présent(e)s : Monsieur Stéphane Frioux, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Hugo Dalby, Conseiller Métropole de Lyon
 Monsieur Gaëtan Constant, Adjoint au Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Morgane Guillas, Conseillère Municipale Déléguée, Ville de Villeurbanne
 Madame Anne Reveyrand, Conseillère Métropole de Lyon
 Madame Corinne Subai, Conseillère Métropole de Lyon

Pouvoirs : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne, à Madame Subai
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne, à Monsieur Frioux

Excusé(e)s : Madame Aurélie Loire, Adjointe au Maire, Ville de Villeurbanne
 Monsieur Cédric Van Styvendael, Maire, Ville de Villeurbanne
 Madame Caroline Lagarde, Conseillère Métropole de Lyon

Transmission à la Préfecture le 11 juillet 2023

Délibération n°2331 – Principes d'organisation des Tremplins découvertes

Mesdames, Messieurs,

Principes et objectifs :

L'ENM souhaite apporter son soutien à ses ancien.ne.s élèves en voie de professionnalisation en leur proposant d'intégrer la saison de spectacles de l'ENM. Il leur est ainsi offert l'accès à sa salle de spectacle à une période de l'année où elle est peu utilisée (octobre/novembre) ainsi qu'au dispositif d'accueil de spectacle traditionnellement dévolu aux enseignants et aux élèves (communication, enregistrement...).

Ce dispositif a pour objectif de valoriser le travail d'ancien.ne.s élèves issu.e.s de l'école dans le cadre de la saison de l'ENM. Il offre la possibilité aux artistes de finaliser un travail de création d'un spectacle/concert et de le rendre visible auprès d'institutions et de programmeurs.

Il a en outre pour vocation de générer des rencontres avec les publics de l'école ou de la ville (écoles, centres sociaux...) pour qui, des temps de transmission/témoignage sont à élaborer (ex : ateliers, rencontres...).

Critère d'éligibilité :

- Musicien.ne.s, comédien.ne.s et danseur.euse.s
- Seul.e.s ou en groupe
- Projet porté par un.e ancien.e élève (à minima) ayant achevé ses études à l'ENM (DEM, DET, CEC) et récemment sorti.e d'une formation initiale ou supérieure (valable sur les 5 dernières années)
- Avoir un projet de professionnalisation et souhaiter finaliser un spectacle/récital/concert (avec la conduite lumière déjà créée)
- Être représenté.e par une personne morale (association ou autre forme juridique)

Pour chaque tremplin / découverte, il est proposé un accueil avec mise à disposition :

- De la salle de spectacle A. Duhamel durant maximum 5 jours ouvrés comprenant répétition(s) et 1 à 2 concerts publics (jauge : 160 places)
- De salles de répétition dans la limite des disponibilités
- D'un montage assuré par les technicien.ne.s de l'ENM
- D'un régisseur d'accueil sur les temps de répétitions et de représentation(s)
- De personnel d'accueil public pendant la/les représentation(s)
- D'une équipe assurant la sécurité incendie lors de la/les représentations
- De tracts et d'affiches imprimés et diffusés par l'ENM, intégration de la présentation du spectacle dans la brochure de saison et sur le site internet ainsi que production d'un programme de soirée
- D'un service de réservations assuré par le service accueil de l'ENM
- Possibilités d'apports de regards extérieurs d'enseignants, à organiser au cas par cas dans la limite des disponibilités des personnes concernées
- De photos prises par le service actions culturelles qui peuvent être transmises sur demande
- D'une captation audio ou vidéo sur le temps du concert à organiser au cas par cas dans la limite des disponibilités des personnels concernés

Il est proposé aux membres du Comité Syndical d'approuver les principes d'organisation des Tremplins Découvertes et d'autoriser le Président SMG de l'ENM à signer la convention qui sera rédigée avec le projet retenu.

Après vote, les membres du Comité Syndical approuvent les principes d'organisation des Tremplins Découvertes et autorisent le Président à signer la convention.


Stéphane FRIOUX
Président du Syndicat Mixte de Gestion
Ecole Nationale de Musique, Danse et Art Dramatique
Villeurbanne

Syndicat Mixte de Gestion
de l'Ecole Nationale de Musique
de Villeurbanne
46, cours de la République
69100 Villeurbanne
Tél. 04 78 68 98 27